

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 16 mars 2021

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 16 mars 2021 à 12h15 via Teams, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU et de Madame Léa CLOUZOT, Vice-Présidente Etudiante du Conseil Académique

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD (donne procuration à M. Luc IMHOFF) ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (jusqu'à 14h18)

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Daniele FAENZI) ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL (excusé) ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND (jusqu'à 12h44) ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (jusqu'à 12H44) ; M. Xavier URBAIN (à partir de 12h35) ; M. Philippe VIGNERON (jusqu'à 13h00)

Collège des usagers (11) : Mme Chloé BARANTON ; Mme Léa CLOUZOT (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT à partir de 12h44) ; M. Anthony DEVISE (jusqu'à 14h14) ; M. Mathieu HOUILLEZ ; Mme Soline PION (jusqu'à 14h01) ; M. Maximilien PROVIN ; M. Dorian RODRIGUES ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Jeanne SIBOURG ; Mme Sara TAMIZET ; Mme Capucine YVENAT (donne procuration à M. Mathieu HOUILLEZ)

Collège des Personnalités extérieures (2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; M. Christophe MORAT (jusqu'à 13h43)

Invités à titre consultatif : Mme Muriel LECULLIER ; M. Didier PERRAULT (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN) ; Mme Christine LE NOAN (représentée par M. Léo MAGNIEN jusqu'à 13h40) ; Mme Laurence RICQ (jusqu'à 13h41)

Début séance: 12 h 15

1. Approbation des procès-verbaux

1.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07/12/2020

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 29
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 29

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/01/2021

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 29
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 29

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/02/2021

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 29
	Ne prend pas part au vote :	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 29

2. Aménagement des modalités concernant les stages en raison de la crise sanitaire :

- allongement de l'année universitaire au 31/12/2021 pour les stages diplômants

Mme Fiorentino présente ces 2 aménagements :

Il s'agit de la circulaire du 15 février dernier sur les stages qui tient compte de la difficulté des étudiants de mener à bien leur stage dans les conditions que nous connaissons. Elle prévoit la possibilité de repousser la fin de l'année universitaire, comme cela avait été le cas l'an dernier, au 31 décembre 2021 grâce à un vote de la CFVU.

La Vice -présidente propose donc d'adopter cette mesure, sachant que ce report de la fin de l'année universitaire au 31 décembre ne concerne que les stages diplômants et non les cours.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 29
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 29

- principe des modalités alternatives aux stages.

Mme Fiorentino poursuit la lecture du texte de cette circulaire qui prévoit aussi la possibilité de **remplacer le stage par un autre dispositif**.

Elle fait lecture de la partie intéressée : « Il est possible de remplacer le stage par un autre dispositif permettant de valoriser une expérience professionnelle ou un engagement. »

Parmi ces dispositifs peuvent être cités :

- projet tutoré ;
- mise en situation dans l'établissement (réservé aux BTS) ;
- mémoire réflexif ;
- entrepreneuriat (étudiant ou non), notamment via les PEPITE ;
- bénévolat ;
- activité professionnelle (tutorat, emploi étudiant, etc....) ;
- service civique ;
- réserve sanitaire, citoyenne, civile ou militaire, corps européen de solidarité ;
- sapeur-pompier ;
- volontariat.

La Mise en œuvre du dispositif

L'établissement d'enseignement pourra alors dispenser l'étudiant de tout ou partie du stage, notamment en vertu de l'article L124-15 du code de l'éducation et le remplacer par l'une de ces modalités, notamment si le stage prévu est interrompu par l'organisme d'accueil.

Elle propose de voter le principe d'un remplacement possible par un dispositif de substitution, puis de laisser les composantes en accord avec les équipes pédagogiques déterminer le dispositif en question.

La Vice-Présidente lit la résolution formulée ainsi et soumise au vote : « L'Université de Bourgogne, en raison de la situation sanitaire et en vertu de la circulaire du 15 février 2021, autorise pour les stages qui ne peuvent avoir lieu dans les conditions initialement prévues, la possibilité d'en aménager les modalités et, le cas échéant, de remplacer tout ou partie d'un stage, prévu dans une fiche-filière, par une modalité alternative permettant de valoriser une expérience professionnelle ou un engagement. Le choix de cette modalité alternative est laissé à la composante, en concertation avec les équipes pédagogiques concernées. Il est rappelé qu'une attention particulière est à apporter aux stages dont la réalisation est absolument nécessaire à l'obtention du diplôme et à l'insertion professionnelle. »

M. Provin questionne sur les modalités de sélection entre la licence et les masters qui seront mise en place, en tenant compte du délai d'attente de validation du diplôme.

Mme Fiorentino répond que l'idée est de permettre de pouvoir transformer tout ou partie du stage en, par exemple, un projet tutoré qui ne pose pas de problèmes de délai.

Il n'y aura donc pas d'aménagements du calendrier de sélection des masters. Les composantes ont suffisamment de liberté pour trouver la bonne mesure qui se substituerait aux stages devant être effectués.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 29
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 29

3. Présentation de la Cellule bien-être

Mme Fiorentino rappelle que lors de la CFVU du 12.01.2021, M. Roulliat avait alerté sur la situation alarmante de certains étudiants et souligné la nécessité de mettre en place une Cellule bien-être.

Cette Cellule va enfin pouvoir voir le jour, c'est un travail d'équipe. Elle donne la parole à M. Roulliat pour la présenter, il sera lui-même derrière une adresse unique qui a été créée :

cellulebienetre@u-bourgogne.fr

M. Roulliat présente un diaporama et explique la nécessité de cette création liée à la période mais aussi à une situation présente depuis plus longtemps. Il a souhaité travailler avec l'ensemble des membres de la Cellule, sur la santé mentale via le bien-être. La santé mentale est un bien précieux dit-il, non négligeable auquel il se doit de donner autant d'importance que la santé physique.

Différents acteurs composent cette Cellule, en premier lieu le Service de Santé Universitaire (SSU) avec le Dr Bernardi, ensuite l'équipe du SUAPS notamment le secteur bien-être via des activités de relaxation et sportives. Le PFVU apporte à la Cellule une structure mais aussi un travail sur l'aspect orientation pour des étudiants en perte de repères.

M. Roulliat lui-même impliqué dans ce projet, remercie Mme Fiorentino Vice-Présidente de la CFVU de l'uB et Mme Morlaix Vice-Présidente en charge des licences et masters de l'uB, d'avoir accepté ses sollicitations sur ce projet ainsi que Mmes Clouzot et Adamiak, Vice-Présidente étudiante du CAC et Vice-Présidente étudiante de l'uB.

Concernant le fonctionnement de la Cellule, l'idée est de pouvoir centraliser les projets et de créer un guichet unique avec une adresse mail de contact cellulebienetre@u-bourgogne.fr qui permettra de réorienter vers les services adaptés. Il est précisé que ce service n'est pas adapté aux situations d'urgence. C'est lui-même qui sera derrière cette adresse mail et orientera les étudiants en fonction de leurs besoins. Il s'agit aussi de travailler sur de nouveaux projets permettant d'étayer la santé mentale au sein de l'uB.

Il présente les différents parcours vers lesquels l'étudiant pourra être réorienté à la fois avec des prises en charge individuelles du SSU comme entre autres l'hypnose et le BAPU Bureau d'aide psychologique universitaire en lien avec le SSU :

- les activités bien-être du SUAPS : étirement, relaxation, yoga, pilates, gym douce avec la possibilité de choisir une activité selon les besoins de l'étudiant et d'adapter des horaires ;
- le DU Coaching et performance mentale qui permet de prendre en charge l'étudiant et l'accompagner sur une certaine période ;
- des groupes de paroles étudiant ou enseignant ;
- orientation par le PFVU sur les questions concernant leurs études ;
- prise en charge sociale par le CROUS .

M. Roulliat propose de partager l'organigramme de fonctionnement sur le Cloud, qui résume le parcours dans lequel l'étudiant s'oriente en contactant cette cellule.

En terme de plan de communication, il explique qu'il s'agit d'un choix à deux "échelles", à la fois via les composantes et les équipes pédagogiques pour faire du relai, mais aussi via les associations étudiants et les équipes d'élus étudiants des UFR pour un échange direct d'étudiant à étudiant.

A l'avenir, des projets pourront se développer, notamment une formation aux premiers secours en santé mentale avec un travail de réflexion en cours.

Un autre projet est à l'étude avec une école de sophrologie pour proposer des séances au sein de l'uB, une réunion est prévue la semaine prochaine avec Mme Fiorentino et le Directeur de l'école en vue d'un éventuel partenariat.

D'autres projets sont à venir , il nous en reparlera à ce moment là.

Mme Fiorentino remercie M. Roulliat et indique que l'organigramme présenté est disponible sur le Cloud.

Elle précise que deux bénévoles sont mentionnés dans ce dispositif : Mme VIARD infirmière en psychiatrie et Mme BOGUET collègue de l'IUT de Chalon, professeur de lettres classiques, partie en retraite il y a seulement quelques mois et qui a spontanément proposé son aide.

Le statut de ces deux bénévoles a été réglé grâce aux services centraux et à la cellule juridique. Pour des raisons d'assurance, un contrat de vacation leur a été proposé (sans quoi il aurait fallu leur demander de payer sur leurs deniers une assurance).

Madame VIARD est rattachée au SSU, toutes les demandes en lien avec la santé physique et mentale sont adressées au SSU qui, le cas échéant, adressera les étudiants à Madame VIARD.

De même Madame BOGUET est rattachée administrativement au PFVU, lequel pourra lui adresser des étudiants qui sont en demande d'une aide personnalisée, pour de l'expression écrite ou orale.

Une communication a été prévue en direction des étudiants et des personnels.

Elle revient sur un point mentionné par M. Roulliat sur l'implication du CROUS, et rappelle que l'uB n'a pas vocation à accomplir des missions sociales et donc M. Roulliat réorientera vers le CROUS les demandes reçues en ce sens. M. Magnien explique que c'est tout à fait comme ça qu'il voit la chose et a pu en discuter avec M. Roulliat.

Mme Lahaie indique que la démarche est magnifique et bien construite, elle demande à réfléchir pour faire la même chose pour les personnels, surtout les groupes de parole.

Le Président rappelle que c'est M. Roulliat qui a conçu cette Cellule et qui est derrière cette adresse mail. Il juge ce projet remarquable et s'interroge sur les demandes à venir et de revoir le dimensionnement de cette Cellule si besoin. Il précise qu'il existe déjà des dispositifs qui participent au bien-être des personnels mais que ce nouveau dispositif pourrait s'ajouter à ceux existants.

Mme Lahaie demande si l'adresse mail de la Cellule bien-être a été communiquée aux étudiants et si un flyer informatif sera distribué.

Mme Fiorentino répond que l'adresse mail est opérationnelle, un flyer est en cours de préparation.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

4. Scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances au 2nd semestre

Mme Fiorentino rappelle qu'elle avait annoncé lors de la dernière CFVU, que l'ordonnance du 24 décembre dernier nous permet jusqu'au 31 décembre prochain, d'adapter les modalités de contrôle des connaissances, en raison de la crise sanitaire et notamment de prévoir des examens en distanciel.

Elle a proposé aux composantes qui le souhaitent de faire remonter des scénarii alternatifs, comme pour le second semestre.

La Vice-Présidente présente les 4 scénarii alternatifs qui ont été proposés et sont disponibles sur le Cloud :

4.1. Scénario alternatif de l'UFR Sciences et techniques

Le scénario alternatif de l'UFR Sciences et Techniques, est le même qu'au premier semestre.

« En cas de dégradation du contexte sanitaire, empêchant le déroulement normal des examens, les modalités de contrôle des connaissances de toutes les UE d'un même semestre de formation pourraient être converties en contrôle continu intégral (conformément au référentiel commun des études). La décision sera prise par le jury concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis à minima deux semaines avant sa mise en application. »

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 28

4.2. Scénarii alternatifs de l'UFR DSEP

Elle lit les deux scénarii envisagés :

« Toutes les épreuves auront lieu à distance sur une plateforme Plubel dédiée sauf les matières fondamentales à TD pour les trois années de licence droit, éco et AES et pour les masters 1 Droit et AES qui donneront lieu à des épreuves écrites en présentiel »

« Si les conditions sanitaires se dégradent, toutes les épreuves auront lieu à distance sur une plateforme Plubel dédiée (test, devoirs) et oraux sur Teams »

M. Roulliat fait une remarque sur les matières en TD en présentiel, on passe de 3 heures d'épreuves à 2 heures avec un travail que sur certaines parties, cela est dommageable car au final, seule une partie sera évaluée. Il est donc dommageable de ne pas tout évaluer.

Mme Fiorentino aborde le sujet du déroulement des examens du second semestre, lié au protocole sanitaire très strict de novembre 2020.

Selon elle, la solution adoptée par l'UFR DSEP qui consiste à réduire le temps d'épreuves est justement liée à ces contraintes de temps et d'espace. Un allègement de ce protocole sanitaire réglerait beaucoup de questions, à ce jour il n'y a pas de retour dans ce sens-là.

Le Président précise que la délibération ne porte pas sur ce point.

M. Devise fait remonter quelques problèmes sur les derniers partiels où certains professeurs ont proposé la télésurveillance. Il semblerait que pour certains, les modalités ne soient pas très claires.

Le Président répond que le sujet de la télésurveillance a été écartée dès le début pour des raisons de coût, entre autres et que les directeurs des composantes sont supposés être au courant.

Mme Fiorentino va faire une communication en direction des Directeurs des composantes au sujet des examens en distanciel, en rappelant certains principes.

Elle se demande s'il n'y a pas de malentendu, la télésurveillance étant l'intervention d'une société privée de télésurveillance dont l'uB n'a jamais voulue.

Le Président précise que la télésurveillance est un dispositif technique qui permet de vérifier que l'entourage de l'étudiant est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve, en revanche il est légitime de demander à l'étudiant d'allumer sa caméra ne serait-ce que pour l'identifier.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 28

4.3. Scénario alternatif de l'IUVV

Mme Fiorentino fait lecture du scénario alternatif de l'IUVV, qui concerne seulement 2 UE :

« Si la situation sanitaire l'exige, les UE 4 (Gestion des ressources humaines) et UE 5 (Gestion financière de l'entreprise viti-vinicole) de la Licence professionnelle CSEV (conduite stratégique de l'exploitation viti-vinicole) seront évaluées en contrôle continu. La mise en œuvre de ce scénario alternatif sera prise par le directeur de l'IUVV, en concertation avec les équipes pédagogiques concernées. La décision sera communiquée au président de l'Université lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis à minima deux semaines avant toute nouvelle évaluation. »

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 28

4.4. Scénarii alternatifs de l'IAE

La Vice-Présidente précise que le scénario alternatif de l'IAE a été voté en fin de semaine dernière, il s'agit d'un tableau à disposition sur le cloud prévoyant pour certaines matières le passage en contrôle continu et pour d'autres le passage de l'examen en distanciel. Il est assorti des préconisations suivantes :

"En cas de passage du contrôle terminal en contrôle continu, les étudiants doivent être informés au moins quinze jours avant toute nouvelle évaluation. »

« En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, les étudiants qui n'ont pas la moyenne dans un EC, se voient proposés soit une seconde chance, soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

« En cas de dégradation des conditions sanitaires, toutes les évaluations seront faites en distanciel. »

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury d'année concerné d'un semestre ou par le conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

La Vice-Présidente précise que tous ces scénarii alternatifs ont été soumis au groupe de travail constitué des élus de la CFVU.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 27	Suffrages exprimés : 27
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 27

5. Compte-rendu des travaux de la CVE du 24/02/2021 et de la FSDIE du 3/03/2021

Mme Adamiak présente le compte-rendu de la CVE du 24.02, il s'agit d'une demande de labellisation de l'OPEIF (Organisation pour la promotion d'échanges Inter-Facultés), voté favorablement par les membres de la commission.

Il y a 4 points d'étapes concernant les associations qui ont été labellisées il y a 1 an ou plus, toutes ont été votées favorablement.

Une demande de local de la FEBIA a été traitée avec un vote favorable, mais mise en liste d'attente.

Quatre demandes de délabellisation d'associations qui avaient stoppée leur activité ou qui ont été mises en dormance pour revoir leurs objectifs.

Un état des lieux des associations a été effectué pour vérifier la conformité la composition des bureaux à la charte des associations du campus. Elles ont été contactées une à une ; elles ont jusqu'à la rentrée prochaine pour se mettre en conformité pour certaines. Il y avait 8 associations répertoriées dont 2 ont été mis à jour.

Un courrier du CCU (centre catholique universitaire) a été reçu, il avait fait une demande de labellisation lors de la commission du 18 novembre 2020 dont un avis défavorable avait été voté.

Il ne comprend pas la réponse à leur demande et met en avant leurs activités totalement laïques et dont l'objectif est d'aider à l'accompagnement culturel, social et à l'intégration des étudiants.

La commission a répondu au courrier pour bien expliquer les points retenus, qui ont amené à la non-labellisation.

Les associations qui n'ont pas réalisé les démarches de rentrée ont été contactées de sorte à se mettre en conformité.

Pour la FSDIE du 3/03/2021, il s'agit d'une demande de subvention de l'ADAH, cela concerne un voyage humanitaire en Tanzanie qui se déroulera du 20 juin au 18 juillet prochain, pour venir en aide aux femmes et enfants placés en foyer. La sollicitation de 3 500 euros au FSDIE a été votée favorablement par les membres de la commission sous réserve que la situation sanitaire le permette.

Trois conventions annuelles 2021 sont passées en commission : il s'agit d'Epi'campus avec le renouvellement de la convention pour un montant de 15 000 euros, d'Adexpra (radio campus) avec 30 000 euros et l'ASUB (association sportive Université de Bourgogne) à hauteur de 40 000 euros.

Ce qui porte à une somme totale de 88 500 euros.

Elle précise que les statuts du FSDIE stipulent qu'annuellement, les élus étudiants des conseils centraux sont rémunérés pour leur siège en conseil.

Si l' élu titulaire a participé à 50 % ou plus aux séances, il lui sera versé 200 euros.

Pour les suppléants, si l' élu a participé à 33 % ou plus aux séances, il lui sera versé 100 euros.

Mme Herrscher a fait état du pourcentage de participation de chacun sur la totalité des élus étudiants, près de 50 % se verront attribuer 200 ou 100 euros.
L'objectif est de récompenser l'implication et la volonté de représentation des étudiants dans les conseils.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 27	Suffrages exprimés : 27
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 27

6. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie

Commission de la pédagogie du 14/01/2021

6.1. Projet de M2 en formation continue pour les cadres de santé : M2 Psychologie – parcours Management et Formation de Professionnels de santé

Commission de la pédagogie du 23/02/2021

Mme Fiorentino rappelle que ce projet est porté par l'UFR SHS et qui doit fonctionner sur la base d'une convention signée avec l'institut de formation des cadres de santé (IFCS). Il s'adresse à des professionnels de la santé qui souhaitent acquérir des compétences managériales, pédagogiques et méthodologiques. Ce projet de Master 2 avait déjà été présenté en Commission de la Pédagogie, il avait été voté à l'unanimité par l'UFR SHS, mais n'avait pu être soumis au vote de la CFVU faute d'avoir pu obtenir cette fameuse convention signée par toutes les parties. La convention n'a toujours pas été signée à ce jour.

M. Auzoult-Chagnault a écrit « La convention doit être relue par la direction des affaires financières de l'IFCS. Cela prendra plusieurs jours, elle devrait être acceptée mais formellement ce n'est pas encore acté »

A défaut de cette convention, ce dossier est reporté à une prochaine séance.

Commission de la pédagogie du 23/02/2021

6.2. Processus de sélection PASS / LAS (60 ECTS) pour l'accès en 2ème année des études de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique ou Kinésithérapie

M. Ortega Deballon rappelle le dispositif et projette un diaporama détaillé en plusieurs points :

Les principes de la réforme

Le principe est la diversification des profils des étudiants qui accèdent aux études de santé et de donner une deuxième chance afin de permettre à ceux qui ont échoué une première et deuxième fois de repartir en ayant capitalisé quelque chose.

Deux voies principales d'accès s'offrent aux primants avec la PASS d'un côté avec une mineure filialisée, et la L.AS avec des étudiants qui sont dans d'autres licences avec une mineure santé qui les préparent à venir en santé.

Ce processus sert à l'accès dans 5 filières : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique ou Kinésithérapie.

Les ergothérapeutes et les kinésithérapeutes qui étaient sortis du dispositif par décision ministérielle, sont de nouveau intégrés dans le dispositif.

A terme, l'idée est que par rapport aux nombres de places que nous aurons dans chacune de ces filières en 2^{ème} année, la moitié des places soient occupées par des étudiants venant de la PASS, 15 % venant de L.AS, 30 % des étudiants qui exercent leur 2^{ème} chance puis 5 % venant des passerelles.

Il est possible aussi de prendre 5 % d'étrangers.

Les places offertes en santé en 2^{ème} année de santé pour la rentrée 2021

M. Ortega Deballon précise que, selon les textes publiés du journal officiel, les filières Ergothérapie et psychomotricité devaient recruter directement sur Parcoursup.

Depuis ces annonces, les écoles correspondantes ont été autorisées à passer des conventions pour recruter en santé. Cela a permis d'avoir 3 places dans chacune des filières dispensées à Mulhouse.

Par décision ministérielle et suite aux nécessités du COVID, il a été demandé de former en urgence des infirmières. Pour cela, un recrutement après la 1^{ère} année de santé est prévu de manière à leur supprimer une année de leur école d'infirmière et 2 ans après, elles seront sur le marché de l'emploi.

Le chiffre final est de 537 places étudiantes (PASS et L.AS, les 213 places réservées aux redoublants de la PACES de cette année sont incluses dans ce chiffre.

Les modalités de sélection des étudiants qui ont effectué une PASS / L.AS

Les textes indiquent que l'examen doit se tenir une fois que l'étudiant a validé en première session le PASS ou la L.AS. Si ce n'est pas en 1^{ère} session, les étudiants sont exclus du processus de sélection.

Le jury définit 2 seuils :

- un premier au-dessus duquel l'étudiant pourrait être pris en santé en admission directe (jusqu'à 50% places) ;
- un 2^{ème} seuil au-dessus duquel il passerait par la case « oraux » et, en-dessous de ce seuil (qui est supérieur à 10/20), les étudiants sont automatiquement exclus.

Les épreuves du 1^{er} groupe

M. Ortega Deballon insiste sur un point relayé aux étudiants, il s'agit de ne pas confondre la validation de l'année de PASS ou de L.AS qui consiste à l'obtention au minimum de 60 ECTS avec le processus de sélection pour une 2^{ème} année en santé qui lui commence après la validation du PASS ou L.AS. De très nombreuses questions sont remontées sur ce point sur TEAMS.

Admission en Santé pour les PASS

L'étudiant doit avoir validé la PASS complètement en 1^{ère} session. Chaque étudiant PASS a une mineure filiarisée qui le prépare à quitter l'année prochaine l'UFR Santé s'il n'est pas pris dans une filière de santé. Il a été décidé qu'au sein de sa mineure filiarisée, un interclassement serait effectué selon la position qu'occupe l'étudiant au sein de l'UE de manière à être comparable d'une mineure à une autre. Une note sera mise en fonction du décile que l'étudiant occupe.

Chaque étudiant de PASS peut formuler 2 vœux de filières sur les 5.

A Dijon, il a été mis en place 3 jurys qui vont gérer les règles distinctes de chaque filière : Médecine, Maïeutique, Kiné / Odontologie/ Pharmacie mais avec des règles distinctes pour chacun.

Le Dossier PASS

Un dossier de PASS d'un étudiant qui a validé sa PASS se compose :

- d'un tronc commun de PASS,
- d'une UE de spécialité 1 et une UE de spécialité 2 qui correspondent chacune aux 2 vœux que l'étudiant a effectué,
- des notes de mineures transformées par interclassement, en fonction du classement au sein de la mineure filiarisée, en une note numérique qui sera attribuée de manière à pouvoir comparer tous les candidats entre eux pour pouvoir les classer tous ensemble au sein des filières dont ils ont fait la demande.

Chaque filière a défini ses critères de sélection pour classer les candidats en 2^{ème} année santé, en donnant des prérequis, le cas échéant, et coefficients particuliers à chaque UE.

En février-mars, les étudiants auront exprimé leurs vœux de deux filières et choisiront les 2 UE spécifiques de chacune de ces filières. Chaque jury classera donc l'ensemble des dossiers en fonction de ces éléments, il y aura des classements en liste complémentaire dans chacune des filières.

Des listes complémentaires seront créées dans chacune de ces filières en tenant compte :

- du double vœu possible,
- selon les règles du jeu : en cas d'admission directe dans une filière qui n'est pas celle du 1^{er} choix, refus sans retour possible si souhait de participer aux oraux de la 2nde filière (ATTENTION)
- à la fin des épreuves de 1^{er} groupe : étudiants « juste » en dessous du 1^{er} seuil
- à la fin des épreuves de 2^{ème} groupe

Epreuves de 2nd groupes : les oraux

Un premier galop d'essai a été effectué la semaine dernière avec des jurys et des étudiants du TED, cela a permis de s'exercer à ce nouveau type d'examens.

Les oraux ont la particularité de ne pas revenir sur les connaissances, il faut évaluer lors de ces oraux des compétences dites transversales (capacité d'adaptation, de raisonnement, empathie, de synthèse, de communication...).

Les épreuves du 2nd groupe sont constituées de 2 oraux de 10 mn avec 2 examinateurs (dont 1 membre du jury et 1 personne extérieure de l'université)

1. Réflexion sur situation complexe, l'étudiant est entendu sur un court scénario (une vignette décrivant une situation qui conduira à une discussion autour d'un problème complexe (*exemples donnés sur présentation*)).

Analyse + raisonnement sur l'ensemble de données (article), l'étudiant reçoit à lire un document comportant des données réelles d'observation ou d'expérimentation.

Les oraux eux-mêmes pèseront pour 66 % sur la nouvelle note qui sera produite à l'issue des oraux, et pour 34 % les résultats des épreuves dites du 1^{er} groupe.

Préparation aux oraux

La préparation consistera en :

. E-learning oraux blancs avec les tuteurs du TED et des membres du jury, jeux de rôles, enregistrement de scénarios brillants et, a contrario, catastrophiques pour bien montrer ce qu'il faut faire et ne pas faire ;

. Etudiants du TED proposeront des sujets entraînement sur le site internet, proposition de sujets corrigés pour le 2^{ème} oral pour analyse et raisonnement sur des données chiffrées.

. Oraux blancs pour ce 2^e exercice « analyse et raisonnement » organisés par les tuteurs du TED pour s'exercer devant un binôme.

. Demande conjointe avec l'UFC une inscription sur le logiciel CASPER (site canadien) qui coûte 30 euros par étudiant afin d'effectuer des tests psychotechniques, clips vidéo présentés suivis de questions. Ce sera utilisé pendant 2 ans pour la préparation (non pris en compte pour la sélection). Il conviendra de voir s'il est pertinent pour la sélection pour la suite.

En fonction de l'UFR dans lesquels les L.AS se trouvent, les 10 ECTS de la mineure santé sont inclus ou pas dans les 60 ECTS. On retrouve des degrés de motivation variable pour un cursus santé, des abandons sont observés au niveau national de près de 30%. Certains étudiants souhaitaient seulement avoir un niveau de culture pour la santé. Des discussions ont eu lieu pour tendre vers une harmonisation des 10 ECTS en plus.

Depuis mars, les L.AS doivent préciser s'ils vont ou pas déposer une candidature, c'est-à-dire que le fait d'être inscrit en PASS vaut automatiquement consommation de leur 1^{ère} chance, mais pour les L.AS ce n'est pas le cas et ce n'est que s'ils font la démarche (en mars) de déposer un dossier d'admission dans une filière au choix, qu'ils auront consommé leur 1^{ère} chance. S'ils décident de ne pas déposer de dossier cette année, ils n'auront pas consommé leur 1^{ère} chance.

Les critères de sélection L.AS

Il est nécessaire d'avoir validé la mineure Santé avec une moyenne ≥ 10 , c'est un critère éliminatoire. Très peu de candidats des L.AS (5 candidats au niveau des L.AS de l'uB hors SVTE) a validé cette mineure santé au 1^{er} semestre. Après la validation de la mineure santé, les candidats vont être classés selon un barème (coefficient 5) par le classement, le décile, de l'étudiant au sein de sa L.AS, puis par la note moyenne obtenue dans la mineure santé (coefficient 3).

Les épreuves du 2^{ème} groupe :

Idem que pour les PASS, mêmes conditions, mêmes oraux, mêmes préparations

On retrouve des listes complémentaires.

Le calendrier du processus de sélection

. Fin février : dépôt des candidatures PASS et L.AS par les étudiants (1-2 filières)

. **Epreuves de 1^{er} groupe : 7-8 juin (pas de présence des étudiants pour ces « épreuves »)**

. 9 juin : résultats des épreuves du 1^{er} groupe (admis directs et liste complémentaire)

. 20 juin : convocation des épreuves du 2^{ème} groupe

. **28 juin - 2 juillet : épreuves du 2^{ème} groupe**

. 9 juillet : résultats des épreuves du 2^{ème} groupe (admis et liste complémentaire)

Questions / projets faisant l'objet d'une nouvelle réflexion :

. Ouverture de la mineure santé à tout étudiant L2 et L3 du campus ?

C'est dans l'esprit de la réforme en tous les cas, et tout étudiant a le droit d'essayer de candidater à des études de santé s'il a validé la mineure santé.

. Ouverture de la mineure santé aux L1 ? Quid alors de la L.AS et de ses aménagements ?

Cela signifierait que l'on ferait disparaître la L.AS en tant que tel, il n'y aurait pas d'aménagements.

. Licence avec une mineure santé ?

Un projet à moyen terme est l'idée de dire qu'il y a dans l'Université pas mal d'étudiants qui s'intéresseraient probablement à des sujets en lien avec la santé, sans pour autant vouloir faire une profession de santé.

Dans ces nouveaux métiers émergents, il y a certainement des contingents d'étudiants qui seraient bien contents d'avoir une licence avec une mention santé. On peut imaginer qu'après cette 1^{ère} année de mineure santé mise en place, il y aurait une mineure santé niveau 2 et une mineure santé niveau 3.

Cela apporterait une « couleur santé » dans la formation initiale de l'étudiant.

Le président et Mme Fiorentino remercie M. Ortega Deballon pour sa présentation.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 27	Suffrages exprimés : 27
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 27

6.3. Diplômes d'Université et formations courtes de l'UMDPC Santé

M. Zwetyenga rappelle qu'il s'agit de formations qui vont concerner des diplômes inter-universitaires et des formations courtes.

- **DIU Essais thérapeutique et maladies rares** dont les responsables à l'uB sont le Pr Faivre et le Pr Bardou.

Cette formation concerne aussi Lille et Lyon, avec pour objectif d'informer et de former des professionnels aux spécificités des essais thérapeutiques inhérentes aux maladies rares, dont le but est de pouvoir participer, concevoir et conduire un essai thérapeutique dans le domaine des maladies rares.

C'est une formation de 105 heures d'enseignement sur une 1 année et le public visé est les professionnels de santé et les métiers de la recherche de l'entreprise du médicament, les représentants des autorités de régulation et les représentants d'associations.

Cette formation se fait en 4 modules avec un minimum de 10 candidats.

- **FC Réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique antigéniques nasopharyngés pour la détection du SARS-Cov 2 (COVID)**, dont le responsable est le Dr Guillier avec 2 co-responsables le Dr Pillot et le Dr Morvan.

L'Objectif est d'identifier les obligations légales de réalisation des test antigéniques SARS-Cov 2, d'appliquer la procédure de prélèvement, d'accompagner et orienter le patient et superviser la réalisation des tests.

C'est une formation de 3 heures d'enseignement avec 1 heure en e-learning et 2 heures de présentiel, le public visé concerne les médecins, les pharmaciens, les infirmiers, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes. Elle comporte 2 modules avec un minimum de 8 candidats requis pour chaque session.

- **FC L'éthique en santé : de la théorie à la pratique (ETHIQS)** dont l'objectif est de savoir construire une réflexion d'ordre éthique dans le champ de la santé, de pouvoir en débattre de façon collégiale et pluridisciplinaire, de parvenir à en rendre compte dans une synthèse destination d'une équipe, pour améliorer la qualité des soins dans des situations complexes.

Cette formation se déroule en 32 heures avec 2 formats pédagogiques présentiel et en distanciel, elle va concerner tous les professionnels de santé et toutes personnes participant à des instances éthiques dans le champ de la santé. Elle comprend 5 modules et des modules supplémentaires qui peuvent proposer avec environ 7 heures par module avec un minimum de 12 candidats avant de commencer chaque formation.

- **FC Patient -Partenaire – Formateur (PPF)** dont la responsable est le Pr Laurence Olivier Faivre.
 Cette formation se dispense en 23 heures, dont les objectifs sont de se positionner en tant que patient-partenaire-formateur, d'utiliser les différentes techniques pédagogiques à disposition, de co-construire une formation avec des professionnels de santé enseignants et co-animer une séance pédagogique auprès du grand public, des étudiants et des professionnels de santé.
 La formation se fait en modules présentiels et en e-learning et le minimum requis est de 8 candidats.

- **La FC du DU de l'Aromathérapie** a été modifié avec une réorganisation pédagogique à cause de la COVID 19. La semaine en présentiel a été transformé en un enseignement à distance avec 1 jour par semaine pendant 3 mois soit 12 jours.

Deux formations en partenariat avec la Mutualité Française :

- **La formation OMEGAH « PASS ALIMENTATION »** a pour objectif d'accompagner les établissements à développer un environnement favorable afin de prévenir et de limiter la dénutrition des personnes âgées.

- **La formation : la vie à pleines dents longtemps** a pour objectif d'accompagner les établissements à développer un environnement favorable afin de former les professionnels à la politique de la santé bucco-dentaire chez les personnes âgées.

Pour chaque formation, la Mutualité Française verse à l'Université 5 000 euros.

En matière d'information, des partenariats ont été liés avec des universités où l'uB sert de « courroie de distribution » pour 2 diplômes inter-universitaires.

Le premier concerne M. Pablo Ortega avec le DIU de chirurgie pariétale, et le second le Pr Besse avec le DIU d'approche psychosomatique.

Les 2 diplômes se font respectivement à Reims et à Montpellier.

En matière de modification des formations, il y a 6 DU dont les responsables de formation ont changé notamment pour cause de départ en retraite et une modification du DIU de kinésithérapie réhabilitation gériatrique où l'ouverture a été étendue aux psychomotriciens.

Deux fermetures de DIU ont eu lieu : notamment dans un cas où le Pr Orletti a pris d'autres charges et n'a pas souhaité continuer cette formation et un DIU de médecine rééducation pour cause de départ à la retraite.

Mme Fiorentino remercie M. Zwetyenga. Elle propose de soumettre à l'avis des élus les diplômes d'université (DU) et formations courtes de l'UMDPC Santé, documents présentés sur le cloud.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 26

6.4. Demande de modification de fiches filières :

- année 2020/2021

Mme Fiorentino présente le projet, il s'agit d'une demande venant de l'IAE visant à rendre un stage obligatoire facultatif. Cela concerne la L3 Gestion UE5 : professionnalisation (facultative pour l'année 2020/2021).

Il s'agit de ne pas pénaliser les étudiants en cette période difficile pour l'obtention de stages sachant que les étudiants sont incités à poursuivre leurs recherches.

Le stage effectué constituerait un bonus et la note doit être supérieure à celle de la moyenne des 4 autres UE du semestre pour être prise en compte. Il s'agit d'autant plus de ne pas défavoriser les étudiants que cette UE était facultative pour l'année 2020-2021.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 26

- rentrée 2021

Il s'agit des demandes de modifications de modalités de contrôle de connaissances de l'UFR Langues et communication pour les licences LLCER, LEA MASTER LEACA, MASTER MASCI, LEA.

Cela consiste en des transformations de CT en CC, changements d'intitulé des enseignements, modifications de modules (volume horaires), ces changements sont liés pour certains au passage à l'alternance.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 26

7. Projets internationaux

Mme Fiorentino présente le seul projet international à l'ordre du jour, il s'agit d'une convention quadripartite concernant la formation binationale des enseignants et donne la parole à M. Altheim.

M. Altheim partage un document et présente cet accord soumis directement à la CFVU car il n'a pas pu être présenté à la dernière Commission de la Pédagogie.

Cet accord est porté par Mme Marchenoir de l'UFR Langues et Communication et par le département MEEF de l'INSPE car il s'agit d'une formation binationale des enseignants du secondaire.

C'est un accord auquel sont associés, l'Université de Mainz et l'université de Bourgogne, le Ministère de l'éducation du Land Rhénanie-Palatinat et le Rectorat de Dijon. Il s'agit de la 3^{ème} phase de la formation des enseignants du secondaire.

Pour rappel des étudiants sont déjà formés avec Mainz dans une première phase au niveau des Licences d'une manière commune.

Dans une 2^{ème} phase avec les Masters MEEF en France et Master of Education en Allemagne

Il s'agit d'étudiants diplômés, qui ont passé des concours et pour lesquels on voudrait également intégrer la formation pratique, et qui sont déjà enseignants stagiaires dans le secondaire.

Il s'agit de reconnaître des mobilités et aussi des diplômes dans les deux pays.

Ce type d'accord quadripartite qui associe La Land Rhénanie du côté allemand et le Rectorat de Dijon est certainement une première en France et en Allemagne. Cet accord permet d'offrir une véritable carrière franco-allemande dans l'enseignement secondaire dans les deux pays.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 26

8. Questions diverses

Mme Sire s'interroge pour cette année en cours, sur la mise en œuvre obligatoire de la certification en langue anglaise et questionne sur ce qu'il est prévu pour la rentrée prochaine.

Mme Fiorentino répond que pour l'année en cours, il n'y aura pas de mise en œuvre de cette certification et précise qu'elle a consulté les directeurs des composantes dont 12 d'entre eux ont répondu être hostiles à la certification telle qu'elle est imposée.

La Vice-Présidente a rencontré un représentant de People Cert qui a expliqué en quoi consistera la certification par People Cert. Cela implique un certain nombre de charges pour l'uB, dont le fait de recruter des surveillants à raison de 1 surveillant pour 25 étudiants. Cela signifie que si on fait passer la certification en 1^{ère} année, il faudrait recruter 280 surveillants, ce qui pose une surcharge de travail comme un travail de préparation de salles, de distribution des certificats entre autres.

Le Président a eu un échange téléphonique avec Mme Anne-Sophie Barthez pour lui annoncer qu'un courrier allait lui être adressé, de sorte à manifester notre désaccord.

On est poussé vers un modèle qui ne nous convient absolument pas et maintenant que fait-on ? est-on capable de proposer quelque chose de plus convaincant ?

Le Président est persuadé que l'uB a les compétences mais est-on capable de le faire pour 15 000 étudiants de Licence dans notre établissement ? Il s'interroge sur la capacité de mettre en place très rapidement quelque chose qui serait susceptible de convaincre nos interlocuteurs au niveau du Ministère.

Il y a un enjeu et il ne faudrait pas que l'Etat dise : vous refusez de faire la certification telle qu'on vous l'impose, les recteurs vont recevoir l'ordre de ne pas signer les diplômes que vous délivrez puisqu'ils ne seront pas complets. Le risque est donc de se retrouver face à des étudiants qui vont revendiquer leurs diplômes et leurs revendications seront légitimes.

La réflexion en est là aujourd'hui, il y a des enjeux et si toutes les universités ne se réussissent pas collectivement à porter le propos, de proposer quelque chose « qui tient la route », notre position sera alors très difficile à tenir, nous ne serions pas crédibles.

La question qui se pose est par conséquent que fait-on ? Les collègues de Langues sont-ils capables de réactiver quelque chose qui était passé en retrait, pour l'ensemble des composantes de l'uB, les sites territoriaux...

L'effort d'organisation devra être fait en central, c'est certain mais comment fait-on ? Que proposons-nous ? Il faut quelque chose qui soit convaincant au plan international, il est donc urgent d'agir et peut

être que la première étape est d'obtenir un moratoire pour nous laisser le temps de nous retourner et de mettre en œuvre une proposition convaincante à l'horizon de la rentrée 2022.

Le Président livre sa réflexion, et rappelle que l'entreprise People Cert se fait payer, et que l'uB doit organiser le travail sur le terrain entre autres.

M. Roulliat pose la question de la reconnaissance de la certification au niveau international, et pense qu'il serait très grave que les diplômes soient invalidés par les recteurs du point de vue du ministère. Selon lui, l'autonomie des universités serait largement remise en cause, il trouve cela très limite.

Le Président précise que les Universités sont des opérateurs de l'Etat, financés à 90 % par lui-même et que nous délivrons des diplômes nationaux. Si on ne garantit pas à l'Etat que nous délivrons des diplômes dans les conditions qui a lui-même fixé, on ne peut rien lui opposer.

Ce n'est pas notre autonomie qui est en jeu, c'est plutôt le fait qu'on est face à une décision qu'on estime illégitime pour toutes les raisons évoquées. La contestation se porte sur les modalités qui sont utilisées pas dans l'objectif.

M. Roulliat trouve illégitime cette intrusion, il précise qu'au niveau des étudiants il est aussi possible de faire remonter notre voix auprès des ministères, une voix qui a quand même un poids également. Le Président indique qu'il faut se serrer les coudes et que de ce point de vue-là, le soutien des étudiants est le bienvenu.

Un courrier a été rédigé par Mme Fiorentino en collaboration avec des collègues, qui reprend les griefs formulés au sein de la communauté, très partagés aussi par les autres universités.

La Vice-Présidente fait lecture du projet de courrier :

Madame le Directrice Générale, Chère Collègue,

« L'arrêté et le décret du 3 avril 2020 relatifs à la certification en langue anglaise prévoient le déploiement de ce dispositif dans toutes les universités et conditionnent la délivrance du diplôme de Licence à la passation de cette certification.

L'Université de Bourgogne a également reçu un courrier de vos services, en date du 3 mars dernier, pour la mise en œuvre de ce dispositif, demandant de désigner un référent certification pour l'établissement.

Or, la mise en œuvre de ce dispositif, au sein de l'Université de Bourgogne, se heurte à de nombreuses difficultés et suscite des questionnements.

Si nous reconnaissons bien volontiers toute l'importance d'une certification en langue étrangère, et sans doute notre retard sur la question, la passation d'une certification dans une même langue, pour les étudiants de toutes les formations, ne répond pas aux besoins de chacun.

Certes l'anglais est l'une des langues les plus parlées au monde, mais ce n'est pas forcément celle qui sera la plus utile à tous, sur un plan professionnel. Une certification en espagnol, allemand, chinois, russe, par exemple, pourrait leur être bien plus profitable, car il s'agit de langues courantes pour les pays dans lesquels nous avons les plus forts partenariats.

Par ailleurs, imposer la certification dans une seule langue revient à favoriser un appauvrissement linguistique, alors que justement la diversité linguistique est défendue tant au niveau européen, que national et cela contrarierait fortement les intérêts de l'Université de Bourgogne.

Une certification passée à un même niveau pour tous les étudiants ne présente pas non plus d'utilité : certains de nos étudiants en auraient besoin avant d'intégrer une licence professionnelle, d'autres après un master 1, d'autres à l'occasion d'un DU, d'autres juste avant de s'insérer dans le marché de l'emploi...

Sachant que la certification à vie n'est guère attractive pour de potentiels recruteurs, que ce soit des universités partenaires ou de futurs employeurs, il serait plus pertinent pour nos étudiants de pouvoir passer cette certification au moment le plus opportun pour eux, en fonction de leur projet professionnel ou universitaire.

Une certification qui n'est pas assortie d'une exigence de niveau et qui ne concerne que la langue courante ne présente pas grand intérêt. Au contraire, nos étudiants auraient besoin d'une certification qui puisse attester de leur maîtrise d'une langue appliquée à leur domaine de spécialisation : santé, droit, mathématiques, économie... tous ces champs disciplinaires impliquent non seulement un vocabulaire particulier, mais également des compétences propres à chacun.

La mise en œuvre de la certification qui a été prévue dans les textes mentionnés ci-dessus, par PeopleCert, nous pose également des problèmes matériels que nous ne sommes pas en mesure d'assumer, compte-tenu de l'accroissement de notre charge de travail, ces derniers mois, et de la nécessité de maintenir des enseignements et une recherche de haut niveau. Le passage de cette certification sur une ou deux journées pour les étudiants de tous nos campus (Dijon, Auxerre, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Nevers, le Creusot) n'est pas possible pour des raisons logistiques.

Chaque site a ses propres impératifs, chaque formation a son calendrier et il est inévitable que de nombreux étudiants seront empêchés le ou les jours choisis, et de ce fait ne pourront prétendre à leur diplomation.

Par ailleurs, le passage de cette certification nécessite de recruter un nombre de surveillants (environ 280 pour une certification en première année) qui est irréaliste, compte-tenu des difficultés que nous rencontrons déjà pour assurer la surveillance des examens et ce serait une charge financière d'autant plus mal vécue que cette certification imposée rencontre une franche hostilité parmi les collègues.

Vouloir imposer une mesure aussi mal accueillie, surtout en période de crise, exposerait notre Université à des tensions néfastes, qui porteraient préjudice à l'exécution de ses missions.

Pour toutes ces raisons et après consultation des composantes, nous vous faisons savoir que nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre la certification en langue anglaise, telle que prévue par vos soins, cette année. Une concertation avec les universités seraient sans doute souhaitable.

En revanche, nous reconnaissons tout à fait le bien-fondé d'une certification et l'Université de Bourgogne souhaite déployer celle-ci, en s'appuyant sur un dispositif qui a toute la confiance de la communauté universitaire, et qui s'est d'ailleurs développé grâce à vos services : le CLES.

En effet, le CLES présente l'avantage de certifier de connaissances et de compétences très concrètes pour les étudiants qui le passent. Plus qu'un simple QCM ou que de questions sur la structure de la langue, il s'agit d'un examen de mise en situation, complexe, comportant notamment une épreuve orale en synergie, et permettant aux étudiants de se projeter dans des situations qu'ils vont être appelés à connaître dans les mois qui suivent.

Pour l'instant, nous ne proposons que des sessions de CLES 2. Néanmoins vos récents efforts pour étendre la certification nous ont convaincu de la nécessité de développer ce dispositif à une échelle supérieure et de proposer des sessions régulières de CLES 3, directement indexées sur le champ disciplinaire des étudiants.

La mise en œuvre de ce certificat va représenter une charge supplémentaire de travail, pour assurer la formation et la préparation des sujets, mais nous savons pouvoir compter sur la bonne volonté et la motivation de collègues en langues, qui seraient prêts à s'investir dans cette démarche, qui a du sens à leurs yeux. Le CLES représente une certification publique et de qualité et offre, en outre, l'avantage, d'économiser les deniers publics, plutôt que d'enrichir une officine privée.

L'Université de Bourgogne est prête à faire des efforts financiers et humains pour soutenir ce dispositif.

Par ailleurs, de manière à favoriser la reconnaissance du CLES, nous souhaiterions expérimenter, avec l'accord d'universités partenaires, la mise en place d'un consortium pilote pour montrer les potentialités de ce dispositif.

En vous remerciant par avance de votre compréhension et en restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Directrice générale, Chère Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

La lettre a été soumise au vote de la CFVU, qui l'a adoptée à l'unanimité.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 25

Fin séance: 14 h 25